

FAQ Irlande

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

En Irlande **le port de l'uniforme** est obligatoire.

La **tradition catholique** des établissements scolaires est encore très présente. Cet aspect relève cependant davantage de la transmission de valeurs chrétiennes que de la religion au sens strict (pas de cours de religion obligatoire par exemple). Les valeurs de tolérance et d'intégration de toutes les convictions religieuses sont très largement répandues.

Les établissements irlandais, dans la tradition anglo-saxonne, sont majoritairement non-mixtes. **La mixité est une exception.**

LIEUX D'HEBERGEMENT

Les lieux d'hébergement se trouvent parfois **dans des zones rurales, à distance de centres urbains**. Les transports publics desservent les zones de manière limitée.

Ce sont donc les familles d'accueil qui assurent majoritairement le transport. Il faut impérativement, et dès le départ, fixer d'entente avec les familles d'accueil le cadre des déplacements.

Cet élément doit impérativement être pris en compte lors de l'inscription, car les élèves peuvent se sentir parfois isolés, n'ayant pas l'habitude de ceci à Genève, canton ville où tout est accessible de manière relativement immédiate.

INSCRIPTION

Age minimal d'inscription pour l'Irlande?

Il n'y a pas d'âge minimal pour participer au programme EL&M en Irlande.

Modalités pour compléter les documents?

Tous les documents doivent être complétés de manière digitale.

Signature : Si une signature digitale ne s'avère pas possible:

- Compléter de manière digitale les documents
- Imprimer
- Signer en manuscrit
- Numériser
- Joindre comme pièce jointe en format pdf aux autres documents d'inscription.

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

Les activités extra-scolaires sont-elles obligatoires?

Non, mais il est bien sûr vivement encouragé de s'y inscrire, de manière à tisser des liens avec les étudiants irlandais, de vivre pleinement sa scolarité en Irlande et de profiter de toute situation utile à l'exercice de la langue anglaise.

ASSURANCES

Avant de partir, l'élève s'assure de la couverture à l'étranger de son assurance maladie, accident et responsabilité civile.

La carte européenne d'assurance maladie EIII est obligatoire.

VISA

Il n'y a pas de visa pour l'Irlande pour les ressortissants de l'espace Schengen.

Pour tout ressortissant hors espace Schengen, un visa est obligatoire. Les démarches doivent être entreprises auprès de l'ambassade d'Irlande <https://www.dfa.ie/irish-embassy/switzerland/>

Les ressortissants hors espace Schengen ne peuvent pas être admis en école publique. Merci, le cas échéant, de vous adresser à EL&M pour tout complément à ce sujet.

SUBVENTION PART PARENTALE

La bourse Erasmus + est attribuée à chaque candidat inscrit au programme, indépendamment de la situation financière de la famille.

Une demande pour un soutien financier pour la part individuelle, via une fondation privée, peut être soumise auprès du service social de l'établissement scolaire de votre enfant.

L'éligibilité et le montant éventuel du soutien financier répondent aux critères usuels (notamment les revenus).

INSCRIPTION ÉLÈVES HORS MMB

Le programme est également ouvert aux élèves hors formation bilingue selon les mêmes modalités, mais dans la limite des places disponibles.

La date butoir d'inscription est au 31 janvier. Dès la confirmation de l'inscription des élèves MMBs (mi-février), le nombre de places restantes est connu.